

JEUDI 25 NOVEMBRE: Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

La France vient de ratifier la 190e convention de l'Organisation Internationale du travail contre les violences et le harcèlement au travail mais sans créer de nouveaux droits, la CGT appelle à renforcer les dispositifs existants dans le Code du travail, avec :

- **la mise en place de sanctions** pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet ;
- **des droits pour protéger les victimes de violences conjugales** : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle

IL EST URGENT DE RENFORCER LA LOI ET DE LA FAIRE APPLIQUER

- 80 % de femmes se disent victimes de sexisme au travail
- 30 % de harcèlement sexuel
- 10 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail
- moins de 20 % des entreprises ont un plan de prévention des violences

les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, travailleur·se·s de nuit ou en milieu non mixte, les personnes LGBTIQ+...

- **des droits pour que les salarié·es présent·es dans des entreprises sans organisation syndicale puissent être défendu·es et accompagné·es face aux violences sexistes et sexuelles ;**
- **l'obligation de formation** des professionnel·les, RH, managers, IRP et de sensibilisation de tout·es les salarié·es;
- **l'obligation de mise en place de dispositifs de prévention pour les salariées**

Le jeudi 25 novembre, la CGT appelle les salarié·es à se mobiliser sur leurs lieux de travail pour interpeller les employeurs en exigeant la mise en place immédiate de mesures contre les violences, de plans d'action, de renforcement des moyens des référent·s harcèlement sexuel.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SONT AUSSI ÉCONOMIQUES!

En effet, le travail est souvent générateur de violences économiques envers les femmes en les maintenant dans la pauvreté :

- Temps partiel massivement imposé, salaires très bas dans les métiers à forte prédominance féminine, comme par exemple dans le Secteur de l'aide et du soin à domicile où le salaire moyen est toujours inférieur à 1000 €

Cela se poursuit donc inévitablement à la retraite où la pension de droit direct des femmes est inférieure de 40% à celle des hommes (source DREES 2021)

Face à cela il n'y a pas de fatalité et la CGT revendique :

- La hausse immédiate du SMIC à 2000€ bruts par mois
- La revalorisation des métiers à prédominance féminine et la mise en place de véritables déroulements de

carrières pour ces métiers.

- Des hausses de salaires générales dans tous les secteurs et organismes, y compris la fonction publique.
- L'égalité salariale effective entre les femmes et les hommes ce qui financera la Sécurité Sociale.

www.egalite-professionnelle.cgt.fr



**Jeudi 25 novembre 2021
Grande Marche et Manifestation**

À Nice 18h30 - Gare Nice Ville